

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : —

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2023-8

Objet : Modification de la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées, et du conseil d'administration de l'école Sainte-Marie

Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le six février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB.

Absents excusés représentés :

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Ahmed KABA représenté par Jarina SAMAD
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Jacques DELILLE représenté par Fouzi BENTALEB
Suong Sophal MEN représentée par Dalale BELHOUT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Josette GOMILA
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN

Absents : Maria NOEL, Mustapha LARBAOUI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Monsieur Jean-Jacques SEINE, Madame Amel BENABDELHAFID, Madame Anne FEVRIER-LAMY, Madame Bouchra HAKKI, Monsieur Paul BERNARDET, Monsieur Pascal TRAN, Madame Aurélia COTTE, Monsieur Daniel SEGUIN-CADICHE, Madame Chantal MONNIER

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Modification de la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées, et du conseil d'administration de l'école Sainte-Marie

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D.411-1 à D.411-9 relatifs à la composition, au rôle et au fonctionnement du conseil d'école, ainsi que les articles R.421-14 à R.421-36 relatifs à la composition, aux compétences, au fonctionnement, à l'élection et à la désignation des membres du conseil d'administration des collèges et lycées, l'article L442-8 relatif aux établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Vu la délibération n°2019-142 en date du 5 novembre 2019 portant approbation de la convention de gestion des frais de scolarité entre la Ville de Trappes et l'Organisation de la Gestion de l'Enseignement Catholique ayant pour objet la participation annuelle aux frais de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Sainte-Marie ;

Vu la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées, et du conseil d'administration de l'école Sainte-Marie ;

Vu la délibération n°2021-201 du 13 Décembre 2021 portant sur la modification de la délibération n°2021-149 en date du 25 Octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil de l'école maternelle Irène Joliot Curie et de l'école » élémentaire Maurice Thorez ;

Vu la délibération n°2022-360 du 3 Octobre 2022 portant sur la modification de la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, des conseils d'administrations des collèges et lycées et du conseil d'administration de l'école sainte Marie ;

Considérant qu'il convient de modifier la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des écoles maternelles, élémentaires, et collèges ;

Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux ne souhaitent pas que le scrutin soit à bulletin secret ;

Après avoir entendu son rapport et délibéré,

Article 1 : Décide :

- de procéder au remplacement de Madame Hélène DENIAU en tant qu'élue sur l'école maternelle Hélène Boucher.
- De procéder au remplacement de Madame Hélène DENIAU en tant qu'élue sur l'école élémentaire Louis Pergaud.
- De procéder au remplacement de Monsieur Jacques DELILLE en tant qu'élue sur l'école maternelle Jean-Baptiste Clément.
- Madame Sira DIARRA en tant que représentante du Conseil municipal appelée à siéger au sein du collège Youri Gagarine
- Madame Hélène DENIAU en tant que représentante du Conseil municipal appelée à siéger au sein du collège Gustave Courbet

Les candidats sont :

- XXXX pour l'école maternelle Hélène Boucher

Résultats :

Suffrages exprimés :

Vote pour :

Vote contre :

Vote nul :

Abstention :

- XXXX pour l'école maternelle Jean-Baptiste Clément

Résultats :

Suffrages exprimés :

Vote pour :

Vote contre :

Vote nul :

Abstention :

- XXXX pour l'école élémentaire Louis Pergaud

Résultats :

Suffrages exprimés :

Vote pour :

Vote contre :

Vote nul :

Abstention :

Les candidats sont :

- XXXX pour Le collège Youri Gagarine

Résultats :

Suffrages exprimés :

Vote pour :

Vote contre :

Vote nul :

Abstention :

Les candidats sont :

XXXX pour collège Gustave Courbet

Résultats :

Suffrages exprimés :

Vote pour :

Vote contre :

Vote nul :

Abstention :

Un seul candidat s'étant présenté pour chacun des postes à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Sont donc désignés :

- XXXX pour l'école maternelle Hélène Boucher
- XXXXX pour l'école maternelle Jean-Baptiste Clément
- XXXXX pour l'école élémentaire Louis Pergaud
- XXXX pour Le collège Youri Gagarine
- XXXX pour collège Gustave Courbet

Article 2 : Les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein des écoles maternelles, élémentaire et collèges sont désormais les suivants :

Tableau définitif des Elus désignés:

Ecoles maternelles :

Hélène BOUCHER	XXXXX
Jean-Baptiste CLEMENT	XXXXX
Jean COCTEAU	Noura DALI OUHARZOUNE
Eugénie COTTON	Alienor EBLING
Gustave FLAUBERT	Jarina SAMAD
Anne FRANK	Sira DIARRA
Jean JAURES	Aminata DIALLO
Irène JOLIOT-CURIE	Sandrine GRANDGAMBE
Léo LAGRANGE	Djamel ARICHI
Paul LANGEVIN	Abdelhay FARQANE
Jean MACÉ	Cristina MORAIS
Michel de MONTAIGNE	Gérard GIRARDON
Laurent MOURGUET	Sarith SA
Louis PERGAUD	Anne-Andrée BEAUGENDRE
Auguste RENOIR	Dalale BELHOUT
George SAND	Suzy LEMOINE
STENDHAL	Pierre BASDEVANT
Maurice THOREZ	Houssem DHAOUADI
Henri WALLON	Ahmed KABA

Ecoles élémentaires :

Louis ARAGON	Florence BARONE
Jean-Baptiste CLEMENT	Aurélien PERROT
Jean COCTEAU	Noura DALI OUHARZOUNE
Jules FERRY	Frédéric REBOUL
Gustave FLAUBERT	Saïd DSOULI
Jean JAURES	Aminata DIALLO
Paul LANGEVIN	Sandrine GRANDGAMBE
Jean MACÉ	Jamal HRAIBA
Michel de MONTAIGNE	Catherine CHABAY
Louis PERGAUD	XXXXX
Auguste RENOIR	Fouzi BENTALEB
George SAND	Anne-Andrée BEAUGENDRE
STENDHAL	Alienor EBLING
Maurice THOREZ	Murielle BERNARD
Henri WALLON	Sandrine GRANDGAMBE

Collèges :

Youri GAGARINE : Marc LE FOLGOC XXXXX
 LE VILLAGE : Abdelhay FARQANE Sandrine GRANDGAMBE
 Gustave COURBET : Catherine CHABAY XXXXX

Lycées :

Louis BLERIoT : Pierre BASDEVANT Jarina SAMAD
 Henri MATISSE : Dalale BELHOUT Aurélien PERROT
 Plaine de Neauphle : Djamel ARICHI Sandrine GRANDGAMBE

REPORTEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20230217-DL-2023-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 10/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



17 FEV. 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire
 Ali RABEH